

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.53/L.62
6 septembre 1967
FRANCAIS SEULEMENT

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA
NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, 4-22 septembre 1967
Point 9 de l'ordre du jour

Distr. double

NORMALISATION NATIONALE*

Document présenté par le Gouvernement français

* Nombre d'exemplaires limité; distribution réservée aux participants.

Conférence des Nations Unies
sur la Normalisation des Noms Géographiques
(Genève, 4-22 septembre 1967)

Normalisation Nationale
Point 9 de l'Ordre du jour provisoire.

Présenté par le gouvernement français

Parmi les questions qui se posent à l'Institut Géographique National, éditeur de cartes, à propos des noms de lieux, il faut commencer par le problème des noms de commune qui ont, en principe, une forme graphique officielle précisée dans les documents édités par le ministère de l'intérieur.

Ces documents sont constitués par les dénombrements de la population, gros volumes publiés à la suite de chaque recensement, dans lesquels figure la nomenclature complète des noms de commune avec en regard le nombre de leurs habitants. L'IGN s'est donné comme document de base le dénombrement de la population de 1946 qui depuis cette date a été tenu soigneusement à jour.

Le collationnement complet du dénombrement de 1962 avec celui de 1946 (compte-tenu de la mise à jour) réalisé par le service cartographique Michelin et l'IGN, travaillant en liaison étroite, a mis en évidence un assez grand nombre de divergences : 700 environ pour les 37.962 communes existant actuellement. Le résultat de ce collationnement vient d'être soumis au ministère de l'intérieur et on peut espérer qu'après mise au point de ces divergences il sera possible de rectifier le dernier dénombrement qui servira alors de référence pour les travaux futurs.

Cela ne veut pas dire toutefois qu'il n'y aura plus de problèmes au sujet des noms de commune. Par exemple, les dénombrements disent Rochefort, alors que l'usage officiel local dit Rochefort-sur-Mer, nom aussi employé par les PTT.

A noter qu'il y a 12 Rochefort en France et que 10 ont reçu un deuxième élément permettant de les différencier. Autre exemple : dans le Gers on trouve une commune nommée St-Loube-Amades par la mairie et cela d'après une ordonnance royale de 1823, ce qui n'empêche pas le ministère de l'intérieur de ne connaître que St-LOUBE. Dans le Gers encore le préfet nous a fait savoir qu'il fallait écrire Mongauzy pour une commune que les trois derniers dénombrements écrivent Mongausy. Nous pourrions trouver des dizaines de cas semblables.

*
* *
*

Avec les autres toponymes on aborde une série de problèmes assez différents car il n'y a plus ici de graphies officielles sauf cas exceptionnel. C'est donc à l'IGN seul qu'incombe le soin de conduire l'enquête qui doit obligatoirement précéder l'inscription des noms sur la carte.

Il est bon de préciser les conditions que doit remplir un toponyme destiné à figurer sur la carte :

- en premier lieu il doit être actuel et employé par les habitants du pays.

On constate que cette condition n'est pas toujours facile à satisfaire. Combien de noms cadastraux sont en fait ignorés des habitants qui en emploient d'autres pour désigner les mêmes lieux ?

- en deuxième lieu le nom doit être autant que possible bien écrit.
- enfin il doit avoir une forme telle que l'utilisateur étranger au pays soit en mesure de se faire bien comprendre par les gens du cru aussi bien par écrit qu'oralement.

Les difficultés commencent avec ces deux dernières conditions et trop souvent elles sont telles qu'on ne peut trouver d'emblée de solutions satisfaisantes.

Il est absolument nécessaire de faire sur place une enquête très complète qui doit porter sur les formes graphiques en usage dans les documents anciens et modernes et sur la ou les formes orales. On peut constater en effet que l'usage oral, à condition de trouver des témoins originaires de la région, est un élément toponymique extrêmement stable ; on ne peut pas en dire autant de l'écriture qui varie suivant les notaires, les employés du cadastre, etc...

Dans la très grande majorité des cas les toponymes n'ont pas une forme écrite unique. En feuilletant rapidement les matrices des cadastres anciens (1810-1840) il est facile de trouver plusieurs graphies pour un même nom.

Exemple :

- Laserre, La Serre - Laborde, La Borde, mêmes lettres mais coupures différentes.
- La Récégaire, La Rességaire, Larrességaire - même prononciation en définitive, mais graphies diverses.
- Hount frède, Hont frède - écritures telles que la prononciation change notablement d'un nom à l'autre.

Comment résoudre le problème qui consiste à choisir parmi ces formes, toutes en usage simultanément, celles qui sont les plus satisfaisantes ?

On ne peut faire un tel choix qu'en connaissant les dialectes locaux au moins d'une manière approchée. En effet, lorsque l'on sait qu'une serre est dans certaines régions une colline allongée, que rességaire veut dire scieur de long, que hont veut dire en gascon : fontaine, au même titre d'ailleurs que hount forme ayant subi un début d'adaptation au français, on peut choisir la forme du toponyme à adopter pour la carte.

..../.

Ces faits obligent à disposer de tous les glossaires ou études linguistiques locales qu'il est possible de trouver.

A partir de 1950, la Commission de Toponymie de l'IGN a commencé à constituer un fichier des termes locaux attestés en toponymie ou susceptibles d'y être rencontrés.

En 1961 ce fichier comptait environ 25.000 termes, et il en a été extrait un document utilisable par les topographes sous la forme d'un glossaire de présentation commode. Ce travail de rédaction, achevé en 1963, rassemble 19.000 termes différents environ et est illustré de plusieurs cartes donnant, entre autres, les limites des anciennes provinces, celles des principaux dialectes ou patois.

Beaucoup de dialectes ou patois sont encore très vivants en France. Il est non moins vrai que la concentration urbaine, la radio et surtout la télévision, plus que l'école, font de plus en plus gagner du terrain au français classique, en notant cependant que les émissions régionales de l'ORTF consacrent parfois quelques minutes de leur programme à des productions en langue régionale. Les noms de lieu ne suivent cette évolution qu'avec un très grand retard, si bien que l'on peut trouver dans les régions conservatrices des noms à consonance française, d'autres adaptés de plus ou moins près au français, d'autres enfin absolument dialectaux, ceci étant en liaison étroite avec leur notoriété plus ou moins grande.

Les dialectes ont derrière eux, au même titre que le français tout un passé de tradition écrite qui ne concorde pas toujours avec celle de la langue nationale. Là où on écrit -ill, le gascon emploiera -lh, le corse gli, le catalan -ll; ch représente en français (š) le plus souvent, en corse il se prononce (k) et si comme en Bretagne nous introduisons une apostrophe entre c et h il faudra prononcer (X).

En Béarn	: Labaig, Labat	se prononce	(labatš)
	Coig		(kòtš)
	Casteig		(kastètš)
	Napaitx		(napatš)
En Cerdagne	: Puig		(putš)
	etc...		

On ne peut pas écrire d'une part ces noms suivant leur prononciation, trop de traditions s'y opposent, et pourtant le lecteur non averti est dans l'incapacité d'articuler correctement ces noms. Il lui faut apprendre que le ae de stræet flamand représente (ē), que le oe de broeck ou de koek représente (u), ou bien encore que z en pays basque se prononce (s).

Pour l'éclairer, une légende phonétique est possible en marge des cartes. Mais les noms énumérés ci-dessus sont assez rares et le lecteur risque d'étendre indûment à d'autres termes les indications données. Ainsi les Basques traduisent certaines aspirations suivant les lettres l et p au moyen de la lettre h; il en résulte à coup sûr la prononciation f pour ph et peut être -ill pour le

..../.

lecteur connaissant le lh gascon, domaine linguistique voisin du basque mais très différent.

Dans un cas comme dans l'autre, il est difficile d'éviter que l'écriture agissant inévitablement sur la prononciation, il n'en résulte la ruine phonétique de bien des noms que les spécialistes regrettent amèrement.

Il semble qu'une excellente solution soit l'établissement du répertoire des noms de la carte sur lequel il est facile de donner la prononciation exacte des toponymes les plus difficiles au moyen d'une notation phonétique appropriée.

Quelle que soit la solution adoptée pour renseigner le lecteur de la carte, il est du plus haut intérêt pour l'étude préalable des toponymes d'en connaître la prononciation exacte du cru. C'est en dernière analyse, le seul moyen de faire un choix entre plusieurs écritures en usage simultanément sur le terrain. Cette prononciation doit être enregistrée d'une manière uniforme et complète par l'emploi d'une notation phonétique aussi précise que possible.

La normalisation nationale ne peut pratiquement se faire qu'à l'échelon régional c'est-à-dire, plus exactement, par aire linguistique (ou dialectale) définie, c'est un fait que l'on peut difficilement éluder.